

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU JEUDI 07 NOVEMBRE 2024 à 18H00**

---

---

*Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire,*

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Crépin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie,

**Date de la convocation : 31 octobre 2024**

**Présents :** Jean-Louis QUEYRAS – Séverine PASQUALI-BARTHELEMY – Nathalie HURLIN— Georgette MILLY– Elodie BERARD – Aurélie AUMAGE – David REY

**Excusés :** Patrick GELLAERTS – Philippe PANCOL – Léna ROMAN– Marcelle PARIS — Adrien BLANC – Cécile SARRASIN

**Pouvoir :**

Philippe PANCOL donne pouvoir à Jean-Louis QUEYRAS

Adrien BLANC donne pouvoir à David REY

Cécile SARRASIN donne pouvoir à Georgette MILLY

**Secrétaire de séance élue à l'unanimité :** Georgette MILLY

---

---

A l'unanimité, il est décidé :

Le retrait d'une délibération à l'ordre du jour :

- Subvention aux associations : sans objet

L'ajout d'une délibération et le choix de la voter à huis clos :

- Prise en charge par la commune de factures au titre de l'action sociale

**Délibération 2024-061 - DM n°2 budget principal**

Il y a lieu de prendre une décision modificative sur l'exercice 2024 pour le budget principal en section investissement pour les motifs suivants :

- Rectification imputations budgétaires
- Ajout de crédit (en recettes et en dépenses)
- Création de nouvelles opérations

Le détail étant exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la DM.

**Délibération 2024-062 - Réalisation d'un emprunt – budget commune**

L'objet de cet emprunt, d'un montant total de 519.000 € est de financer :

- l'acquisition d'un terrain pour la résidence seniors,
- les travaux de rénovation et de sécurisation du Tour de Ville
- l'aménagement du 1<sup>er</sup> étage de la Mairie

Tous ces emprunts prévus au budget principal.

La proposition la plus intéressante est celle faite par le Crédit Agricole, sur une durée de 25 ans, au taux de 3,36 %.

Approuvé à l'unanimité.

### **Délibération 2024-063 - Congrès des Maire Paris**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que de 5 élus et 1 agent communal vont participer au congrès des Maires de France qui se déroulera du 18 au 22 novembre 2024 à Paris.

Véritable lieu d'échange, cette expérience permet des prises de contact et des retours très enrichissants pour la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la prise en charge intégrale des frais occasionnés par cette participation.

### **Délibération 2024-065 - Incorporation de biens sans maître dans le domaine communal**

Au regard de l'enquête menée par le cabinet foncier mandaté, Monsieur Le Maire expose que les terrains inscrits au compte de propriété M00014 d'une contenance de 27a 66ca peuvent faire l'objet d'une incorporation dans le domaine communal en tant que biens sans maître.

Approuvé à l'unanimité.

### **Délibération 2024-066 – Plan local d'urbanisme – présentation des avis PPA, du bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée n°1.**

Cette modification a été prescrite par délibération en date du 29/05/2024.

La mise à disposition du dossier au public s'est déroulée du 16/09 au 16/10/2024 inclus.

Dans le cadre de la demande d'avis aux personnes publiques associées, la commune a reçu deux avis :

- L'avis de la communauté de communes du Pays des Ecrins, sans observation ;
- L'avis de la communauté de communes du Guillestrois-Queyras, sans observation.

La région a également transmis un courrier accusant réception du dossier et informant avoir saisi la délégation connaissance, planification, transversalité, sans que cela ne soit suivi de la réception d'un avis.

- Dans le cadre de la mise à disposition du public, aucune observation n'a été déposée sur le registre, seules deux personnes sont venues consulter le dossier.

Au regard de l'absence d'observation dans le cadre de la saisine des personnes publiques associées, de l'INAO et du CNPF, et de l'absence d'observation également durant la mise à disposition du public, aucune modification n'est apportée au dossier, la modification simplifiée est approuvée à l'unanimité.

### **Délibération 2024-067 - Prise en charge de factures au titre de l'aide sociale communale**

Pour des raisons de confidentialité, il est demandé au public de se retirer pour la présentation, le débat et le vote de cette délibération, qui se fait à main levée mais à huis-clos.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'une habitante de Saint Crépin pour une prise en charge de certaines factures suite à sa situation financière et dans l'attente d'une reprise professionnelle qui tarde à venir.

Considérant la situation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prise en charge la facture de cantine/garderie des mois de novembre et décembre, pour un montant de 125 €.

### Questions diverses

- Cérémonie du 11 novembre
- Emotion lors du décès de Frédéric Louette
- Plan Communal de Sauvegarde : le travail avance, une réunion sera programmée prochainement
- Compte rendu du Conseil d'Ecole par Nathalie
- Pour les services techniques :
  - o Changer le robinet du cimetière qui fuit
  - o Enlever le panneau interdit au 3t5 au Pont du Serre

**La séance est levée à 19H30**

Le Maire,

Jean-Louis QUEYRAS

la secrétaire de séance

Georgette MILLY

